

Séance du mercredi 5 juin 2019

Sitzung vom Mittwoch, 5. Juni 2019

Présidence : Jean Zermatten, président du Bureau transitoire (points 1 à 4)
Yann Roduit, membre du Collège présidentiel (points 5 à 7)

Ouverture de la séance / *Eröffnung der Sitzung*: 05.06.2019, 09h00

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance - allocution du Président
Eröffnung der Sitzung - Ansprache des Präsidenten
2. Examen du projet d'annexe 4 au Règlement de la Constituante
(modèle de répartition des sièges au Collège présidentiel)
Prüfung des Anhangs 4 des Reglements des Verfassungsrates
(*Modell der Sitzverteilung des Präsidialkollegiums*)
3. Election des membres du Collège présidentiel
Wahl der Mitglieder des Präsidialkollegiums
4. Informations :
 - désignation des membres du Bureau définitif
 - désignation des membres de la commission de participation citoyenne
 - répartition des sièges des commissions thématiques (cf notice annexée)*Informationen :*
 - *Ernennung der Mitglieder des endgültigen Büros*
 - *Ernennung der Mitglieder der Bürgerbeteiligungskommission*
 - *Sitzverteilung der thematischen Kommissionen (vgl. beiliegendes Informationsblatt)*
5. Election des Président-e-s et Vice-Président-e-s des commissions thématiques
Wahl der Präsidenten/innen und Vize-Präsidenten/innen der thematischen Kommissionen
6. Election des membres de la commission de rédaction
Wahl der Mitglieder der Redaktionskommission
7. Clôture
Abschluss

1. Ouverture de la séance - allocution du Président Eröffnung der Sitzung - Ansprache des Präsidenten

Le président

Madame la Constituante,

Monsieur le Constituant,

Bien chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs, qui occupez la tribune du public,

J'ai intitulé cette session plénière le plenum de la concordance. J'ai le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue dans cette troisième séance plénière de la Constituante du canton du Valais et évidemment de former tous mes meilleurs voeux pour une séance constructive, dynamique et concordante. Nous approchons du but fixé par le bureau transitoire, c'est-à-dire de disposer des organes pour piloter la machine Constituante. Ils ont déjà, le 29 avril, adopté un règlement et nommé un secrétaire général qui a déjà pris sa position à mes côtés, ainsi qu'une secrétaire que nous allons nommer sous peu. Nous avons déjà et nous aurons, pardon, toute à l'heure, tous les organes en place et c'est bien car nous sommes tous impatients de nous mettre à la tâche substantielle de travailler et peut-être également de nous disputer ou en tous cas de débattre sur le contenu de notre future Constitution. C'est donc le menu du jour que de procéder à la désignation de tous les organes et dès demain 6 juin, nous comptons bien voir les commissions thématiques se mettre rapidement à l'ouvrage. Depuis notre dernière séance du 29 avril, le bureau transitoire a tenu sa dernière séance le 7 mai pour adopter le modèle de répartition des 130 constituants et constituantes dans les dix commissions thématiques. Vous avez d'ailleurs reçu une notice explicite à ce sujet dans vos dossiers. J'y reviendrai un peu plus tard.

Le 7 mai également, le bureau transitoire a adopté le modèle de répartition des sièges et mandats dans le collège présidentiel. Ce point figure à l'ordre du jour numéro deux. Vous avez reçu un rapport à ce sujet. Nous allons en discuter.

Il faut dire, et je remercie les auteurs, que le bureau transitoire disposait d'excellents documents, préparés par des constituants versés dans les calculs et les questions de représentation. Je les remercie car ces supports nous ont permis d'aller plus vite et mieux pour prendre des décisions justes et équitables. A la suite de cette séance du bureau transitoire, d'intenses discussions se sont organisées de manière bilatérales entre les groupes via les chefs de groupe, mais surtout à la demande de ces mêmes groupes de manière coordonnée entre le bureau transitoire et les groupes, et j'ai eu le plaisir de présider deux réunions très importantes de coordination les 10 et 27 mai qui ont permis à tous les partis et mouvements politiques de prendre part à la préparation de la journée de ce jour et de se mettre d'accord sur presque l'ensemble des organes de la Constituante et de leur composition.

Je tiens à dire que ces deux séances en multilatérale se sont déroulées dans un climat de saine et positive coopération et que, si elles ont abouti à des résultats tangibles que vous avez obtenus, c'est que toutes et tous les chefs de groupe y ont mis du leur et ont su viser l'intérêt général. Nous sommes donc prêts à commencer notre route, journée de travail qui mettra un terme au mandat du bureau transitoire.

D'abord, je tiens à remercier vivement et sincèrement mes 12 collègues qui n'ont pas compté leurs heures et leur patience pour que nous puissions arriver devant vous avec des documents bien pensés, élaborés dans le souci d'une bonne représentation de toutes les forces en présence et assurant la transparence et la parité. Je suis certain que cette expérience aura été profitable pour chacune et chacun d'entre nous.

J'aimerais également profiter de l'occasion qui m'est offerte de remercier de leur soutien les services de l'Etat qui ont facilité la tâche du bureau transitoire et la tâche de démarrage de la Constituante et assuré également l'apprentissage d'un quarteron de personnes de bonne volonté mais parfois un peu empruntées devant l'ampleur de la tâche. J'aimerais citer notamment Monsieur Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales, son juriste Monsieur Pierre Goye, sa secrétaire Madame Françoise Pralong, tous qui n'ont pas ménagé leurs peines pour nous aider dans cette phase sensible du départ. Je voudrais remercier aussi Madame Carine Knubel, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'Etat du Valais, qui a été de très précieux conseil dans notre quête de collaborateurs et collaboratrices, et Monsieur Claude Bumann et son équipe du service parlementaire qui nous ont rassurés et offert leurs compétences pour pouvoir mener à bien ces plénières. Il y a certainement encore d'autres petites mains qui ont travaillé dans l'ombre sans même que nous le sachions, ce qui est le signe d'une volonté générale de l'administration cantonale de prêter la main à la Constituante. Merci donc à toutes et à tous qui avez été si précieux pour assurer un bon démarrage de notre travail. Il faut dire qu'au moment où j'ai pris cette présidence, j'ai appliqué le principe de Roosevelt que je vais vous dédier au début de cette journée. Roosevelt disait : « quand on vous demande si vous êtes capables de faire un travail, répondez, bien sûr, je le peux. Ensuite, débrouillez-vous pour y arriver ». C'est le principe que j'ai appliqué avec notre bureau.

Je vous remercie et 4 informations avant de commencer notre travail avec le point 2 de l'ordre du jour.

Premièrement, nous allons fonctionner si nécessaire avec le bureau de vote qui a été désigné à notre précédente plénière. Le président du bureau de vote Felix Rupen avec les constituants constituantes suivants : Marc-Antoine Genolet, Noémie Pernet, Florent Favre, et Madeleine Kuonen-Eggo. Si l'une ou l'autre de ces personnes devaient être candidat ou candidate à des élections, il faudrait évidemment les remplacer.

Deuxièmement, par rapport au règlement que nous avons adopté le 29 avril, nous vous avons envoyé une version qui est encore provisoire et qui nécessitera un petit lifting notamment dans la numérotation. Nous avons eu de la peine à nous réunir pour faire le travail de toilettage définitif. Ce règlement dans sa substance n'a pas du tout changé. Il sera augmenté aujourd'hui d'une annexe 4 et je vous assure que ces tous prochains jours, la Chancellerie d'Etat qui nous a assurés de son aide pour ce faire, ce règlement sera mis de manière définitive, dans sa forme juridique la plus aboutie pour présider ou pour régler la suite des activités.

Troisièmement, vous avez reçu après la convocation progressivement le message d'information, ceci dans un souci de transparence, ça n'était pas possible, au moment où nous vous avons convoqués, de déjà vous donner les résultats des travaux qui n'avaient pas encore abouti, sur des clés de répartition du collège et des commissions thématiques. Raison pour laquelle vous avez reçu, progressivement et au fur et à mesure où nous avons nous-mêmes les informations, les listes complètes.

Pour finir, le lundi, vous avez reçu tous les documents. Enfin, vous avez sur votre bureau un document qui vous donne un certain nombre d'informations qui vous seront utiles et je vous dirai quelle page prendre au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, parce que, malheureusement, les écrans, ne fonctionnent que partiellement et on ne pourra pas projeter ces documents, raison pour laquelle ils sont sur votre bureau et ils sont imprimés et qui ne pourront pas être projetés.

**2. Examen du projet d'annexe 4 au Règlement de la Constituante
(modèle de répartition des sièges au Collège présidentiel)
Prüfung des Anhangs 4 des Reglements des Verfassungsrates
(Modell der Sitzverteilung des Präsidialkollegiums)**

Le président

Voilà Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je passe maintenant à l'ordre du jour numéro 2, qui est l'examen du projet d'annexe 4 au règlement de la Constituante, modèle de répartition des sièges au collège présidentiel. Vous avez reçu avec votre convocation un document qui s'intitule « clé de répartition des sièges et mandats du collège présidentiel, rapport du Bureau transitoire du 15 mai 2019 », qui est signé de Madame Mélanie Follonier, rapporteure, et de moi-même, et qui comporte 4 pages, la quatrième page étant la proposition concrète rédigée de l'annexe n°4 qui, si elle est acceptée, viendra compléter le règlement adopté le 29 avril dont je ne vous donne pas une lecture complète mais brièvement quelques indications sur ce rapport.

Donc ce rapport fait suite à l'adoption que nous avons faite le 29 avril d'un modèle de collège présidentiel sous l'article numéro 9.1. Il n'y aura plus cette numérotation, après elle changera un petit peu mais c'est actuellement l'article 9.1 qui exprime que la présidence est collégiale et se compose de 4 membres élus qui forment le collège présidentiel pour un mandat non renouvelable de deux ans et deux membres du collège étant remplacés chaque année. De plus, la parité hommes-femmes est garantie, les deux régions linguistiques doivent être représentées, et, la dernière phrase qui est importante, les groupes s'entendent sur une formule de concordance garantissant une représentation des groupes politiques. Vous avez chargé le bureau transitoire de trouver une formule de concordance qui garantit la représentation des groupes et c'est ce que le bureau transitoire a fait, je vous l'ai dit, le 7 mai. Le bureau transitoire a examiné 3 modèles possibles. Le premier qui donnait aussi aux plus grands groupes un siège et un mandat de 2 ans et aux 4 autres, un siège et un mandat d'une année qui ne tenait, de l'avis du bureau, pas suffisamment compte de la force réelle de certains partis. Le deuxième se fondait sur un concept dit de la famille politique mais n'a pas pu aller au-delà de le présenter puisque certains groupes ne désiraient pas se regrouper en famille politique. Et le troisième modèle qui a été baptisé Eureka, mais qu'on a aussi dit le modèle de la paix des braves ou la formule magique et que j'appelle le modèle de concordance, reprend la méthode qui a été utilisée pour la répartition des constituants dans les 10 commissions. Etant entendu que le parti socialiste VR et Zukunft Wallis acceptent de se mettre ensemble pour former une famille. Comme ils ont accepté, nous avons discuté et adopté ce modèle qui sans être idéal est celui qui est le plus proche de la réalité des forces politiques.

On a ensuite discuté de ce modèle de manière relativement abondante dans la réunion du 10 mai avec les chefs de groupe et nous avons réussi à gommer une inégalité qui apparaissait en considérant que le collège électoral et les présidences des commissions formaient un tout et que si un parti était préterité dans le collège présidentiel, il pouvait être compensé dans les présidences. Grâce à cette démarche d'envisager les organes de manière globale et non pas de manière sectorielle, nous avons réussi à trouver une concordance.

Dès lors, les chefs de groupe ont accepté la proposition du bureau transitoire qui avait été adoptée et de vous présenter cette formule, que je répète Eureka, magique, paix des braves ou concordance, est représentée de manière claire dans le rapport avec la distribution des rôles pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2019 qui nous concerne, le PDC du Valais romand, Appel citoyen, Les Verts et le SVPO entreraient au conseil, en 2020 maintien pour un mandat de 2 ans PDCVR, AC, mais entrée du CVPO et de l'UDC Valais romand, 2021 entrée des VLR, du PS-Zukunft Wallis, avec le maintien du CVPO et UDCVR et 2022, maintien des VLR,

maintien du PS-Zukunft, entrée du PDCVR et du CSPO. Vous avez ce tableau dans vos documents.

La proposition qui est faite à l'assemblée de ce jour figure à la page 4, dernière page de ce document, et cette demi-page, si elle était acceptée, deviendrait l'annexe 4 du règlement et s'appelle répartition des sièges et mandats du collège présidentiel.

1) L'article 9 alinéa 1 du règlement de la Constituante a établi un collège présidentiel composé de 4 membres dont le mandat non renouvelable est de 2 ans maximum, dont 2 membres du collège sont remplacés chaque année, avec une parité hommes-femmes et une représentation des deux régions linguistiques. Cette disposition demande aux groupes de s'entendre sur une formule de concordance garantissant une représentation équitable des groupes politiques, formule figurant en annexe du règlement.

2) Alinéa 2, cet article implique que les 4 fois 4 = 16 places du collège sont réparties en 10 mandats de 1 ou 2 ans et au total 10 personnes accèdent au collège Présidentiel sur l'ensemble des 4 ans.

3) la concordance idéale que chaque groupe politique obtienne un nombre de places proportionnel à sa force en plenum étant impossible mathématiquement, la formule de répartition suivante est adoptée et suit le petit tableau que je vous ai décrit tout à l'heure.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que vous propose le bureau transitoire. Donc après toutes ces explications d'aborder, pardon d'accepter l'annexe 4 telle que je viens de vous la lire.

Alors, j'ouvre la discussion et je donne la parole à Madame Janine Rey-Siggen.

Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers collègues, ça y est, on l'a fait. La parité, le quota homme-femme dans le collège présidentiel est en place. J'avais été très étonnée et très contente de l'acceptation de la parité lors du dernier plenum. Mais on nous avait prédit la difficulté de sa mise en place. Aujourd'hui, on ne peut que louer le bureau transitoire qui, sous la présidence de Monsieur Zermatten a réussi par son travail à appliquer la décision de la Constituante.

Je tiens à mettre ici en avant l'attitude des Valeurs Libérales Radicales qui ont accepté de compenser par les présidences et vice-présidences des commissions, leur présence amoindrie au collège présidentiel. Nos collègues Haut-Valaisans du Zukunft et nous-mêmes parti socialiste et gauche citoyenne, par notre chef de groupe Gaël, avons aussi favorisé cette parité en ne formant qu'un seul groupe.

La mise en œuvre de la formule magique de l'annexe 4 a montré la faculté de cette assemblée politique de mettre en sourdines des luttes partisans. Cette parité n'a pas construit un mur de démarcation, mais au contraire elle a poussé les constituantes et les constituants à s'unir et à penser au bien commun. Les quotas sont possibles et ne sont pas responsables de dérives sociétales. Ils permettent d'avancer plus rapidement dans l'égalité homme-femme. Maintenant, nous allons nous mettre au travail avec ardeur et remplir notre tâche de constituante et de constituant, en inscrivant je l'espère dans la Constitution valaisanne des parités. Merci.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es gibt klare Grundsätze bezüglich Parität, bezüglich sprachliche Berücksichtigung des Oberwallis. Es gibt einen Randtitel mit den Kalenderjahren 2019 bis 2022. Aber wann endet das erste Jahr des Präsidialkollegiums? Das ist nirgends geschrieben und nirgends festgehalten. Die Interpretationen gehen auseinander, und ich möchte, dass diese Versammlung entscheidet, wie lange d. h. bis Juni 2020 oder bis 31. Dezember 2019. Also diese Frage ist offen und nicht beantwortet.

Le président

Ok, excusez-moi de ne pas vous avoir répondu tout de suite, je n'ai pas eu la traduction et je ne vous ai pas tout à fait entendu. Alors dans toutes les discussions qui ont eu lieu et dans le bureau transitoire et dans les réunions avec les chefs de groupe, on a toujours parlé d'année qui commençait aujourd'hui, pour la première année et qui se terminait au mois de juin 2020 etc. Donc on n'a pas parlé de l'année qui se terminerait pour la première année au 31 décembre et pour la deuxième qui recommencerait. On n'a pas parlé d'année au plan [...], on a parlé d'années de 12 mois pour les 3 premières, étant entendu que pour la dernière année on aura évidemment une année plus courte.

Est-ce que la parole est encore demandée après ces précisions ? Alors si ça n'est pas le cas, oui, Monsieur Bender Philippe.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

L'intervention du constituant Gerhard Schmid est pertinente, parce que je ne pense pas que l'on puisse jouer avec le calendrier comme avec, je dirais avec amusement. Ici, que l'année commence au mois de juin et finisse au mois de juin, cela est clair, comme le Grand Conseil, c'est du premier mois de mai au mois de mai.

Mais la dernière année on va voter, le peuple sera appelé à voter, mais quand ? ça sera en principe à l'automne, au mois de septembre, donc l'année est clause et celui qui hérite de la dernière année, au fond, fait un héritage qui est magnifique mais dont on aura souscrit peut-être 2 ou 3 immeubles. Je ne pense pas que soit la justice distributive. Alors il faudrait qu'on s'entende ou il faudrait que le bureau, le collège présidentiel, c'est un collège pas pour rien, s'entende là-dessus et nous dise, moi je pense le plus logique ce serait de juin à juin.

Voilà et ne pas dire la dernière année, c'est réduit à peu choses, la première année au fond parce que ici où au fond on a un parti qui serait bien servi et un autre, vous connaissez lequel, qui serait servi disons comme dans un buffet de gare de deuxième classe. Merci.

Le président

Vous avez raison de le rappeler qu'on a toujours discuté du même modèle que le modèle du Grand Conseil, donc de juin à juin et on ne sait pas évidemment ce qu'il adviendra à la quatrième année, c'est difficile de faire des conjonctures à l'heure actuelle.

Donc, si la parole n'est plus demandée, comme personne ne conteste l'admission de l'annexe 4, je vous demande quand même, pour la bonne forme et pour que ce soit inscrit, que nous votions. Donc ceux qui sont d'accord, que le rapport, que la page 4 du rapport constitue l'annexe 4 du règlement appuient sur le bouton vert, est ceux qui sont contre appuient sur le bouton rouge. Et le vote est lancé.

Le vote est terminé : 107 présents acceptent à la quasi-unanimité avec une voix contre et deux abstentions.

Donc Pardon, j'ai 107 pour, deux abstentions et 1 contre.

Ok, donc, nous considérons que le règlement est maintenant complété. Pardon, Monsieur Perroud a demandé la parole.

Perroud Bruno, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers constituants, j'exerce aussi la fonction de député et on a été instruit qu'avant d'appuyer sur les boutons, on doit attendre que ça s'affiche sur le tableau, enfin sur les écrans.

Or cela n'a pas été le cas. Donc je n'ai pas voté. Je demanderais qu'on refasse ce vote et puis que, je ne sais pas si au niveau de la technique c'est possible que ça s'affiche, non pas du tout, ok.

Alors juste repréciser la règle, comme ça tout le monde est au courant, merci.

Le président

Donc on a ce problème d'écrans aujourd'hui, quand j'ai dit qu'il était lancé, il était lancé mais je reprocède volontiers au vote si vous voulez. Donc on va... mais je vois que vous, Monsieur Vuille, a demandé la parole : Côme.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Oui, M. le Président, chers collègues, je profite de ce problème technique pour revenir sur ce dont vous venez de parler concernant la durée du mandat du collège présidentiel de l'article 9.

Parce que je voulais absolument vérifier ce que vous disiez, dans le rapport du bureau transitoire, vous trouverez que cette question a quand même été débattue et c'est très clair que le bureau transitoire s'était entendu pour que ça soit des années civiles et c'est écrit dans le rapport que la fin de la première année finit le 31 décembre 2019. Donc, je suis assez surpris d'entendre aujourd'hui qu'on change un peu d'opinion en tout cas, ce n'est pas ce qui est évoqué dans le bureau transitoire. Je pense qu'en tout cas, il faudra un vote formel sur cette question, puisque apparemment ce n'est pas aussi clair pour tout le monde, ce que vous exprimez aujourd'hui n'est pas le résultat des délibérations du bureau transitoire.

Le président

Ok merci de me rappeler cela, je pense que je n'ai pas le rapport du bureau transitoire sous les yeux, mais j'ai très clairement dans ma mémoire que dans le bureau transitoire, peut-être qu'on ne l'a pas traduit, on a parlé très clairement d'une l'année civile comme le Grand Conseil et qu'on s'était détaché de ce qu'avait dit le rapport du Conseil d'Etat qui nous avait été présenté et indiquant que...Monsieur Vuille hoche la tête... donc que je veux bien voter, ça ne pose aucun problème que nous votions sur cette question si vous insistez pour qu'on vote sur cette question.

Alors ce serait une question qui préciserait la durée des mandats. Monsieur Cyrille Fauchère s'est annoncé. Parce qu'on a un peu des problèmes...

Ok, Monsieur Fauchère.

Fauchère Cyrille, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai appuyé avant que je vous laisse finir la phrase, mais c'est vrai qu'il s'agit de préciser ce qu'on vote ; est-ce qu'on vote sur l'écrit auquel fait référence Monsieur Vuille ou bien ce qu'on fait référence à votre mémoire.

Il nous faut quelque chose d'un peu plus formel avant de se prononcer, étant entendu que pour UDCVr, les deux versions se valent, mais si une première décision a été prise, il s'agit de la respecter. Je vous remercie.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDC

Je voulais juste amener une petite précision par rapport à la discussion qui s'est ouverte. En réalité, quand on parlait d'année civile au 31 décembre, c'était sur la proposition du Conseil d'Etat pour la première mouture qui nous a été donnée, puis en fait en adoptant l'amendement que nous avons proposé, multi-parti, on avait proposé une élection pour un an.

Donc la personne qui prend place dans le collège, elle est élue pour un an, ça veut dire que si elle est élue aujourd'hui est élue pour un an, ça paraît assez simple et assez clair, donc on va démarrer de juin à juin, si on avait fait en mai, ça aurait été de mai en mai. Et puis la dernière année se terminera évidemment avec la fin des travaux de la Constituante. Le calendrier exact est difficile à définir, on ne sait même pas à quel moment on passera en votation populaire. Par contre, il est évident que le dernier collège présidentiel aura une ambition extrêmement importante, puisqu'ils devront porter devant le peuple notre travail. Ils auront une très grande sollicitation pour aboutir ce travail. Merci.

Le président

Merci Monsieur Clerc d'avoir rappelé que nous avons adopté un modèle qui prend votre nom d'ailleurs, le modèle Clerc, avec ce que nous avons décrit avant pour la répartition des sièges et mandats au collège présidentiel. Donc, même si le rapport du bureau qui ne proposait pas le modèle Clerc, mais qui proposait un autre modèle, si ce nouveau modèle a été accepté et parle d'une année civile, je pense que ça résout le problème posé par Monsieur Vuille, ou bien Monsieur Vuille insiste pour qu'on vote ?

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chers collègues, non je pense qu'il y a quand même deux notions différentes, on a voté sur le système la dernière fois. Je ne pense pas que cette question d'année civile était aussi claire ou aussi évidente, d'ailleurs on voit les discussions qu'on a aujourd'hui.

Je pense que peu importe quel système on aurait adopté, il y a 4 ans, avec la version du Conseil d'Etat il y avait aussi ces 4 années, avec la version de notre amendement il y avait aussi ces 4 années et puis maintenant avec un autre système qui a été adopté, il y a aussi ces 4 années. Si on regarde votre document d'ailleurs, il a été établi comme ça avec les années 2019/2020, pas des années de rentrée scolaire 2019/2000 ou 2020/2021 par exemple. Donc ça je pense que c'est assez clair. Maintenant on doit se poser la question et si ce n'est pas clair on doit faire voter et trancher. Est-ce qu'on veut que la première année se termine le 31 décembre comme c'était dans l'esprit du bureau transitoire ou est-ce qu'on veut changer maintenant et voter une année pleine la première année. Et effectivement, on se rend compte que la dernière année sera peut-être plutôt réduite à la portion congrue avec un système qui commencerait avec une année complète de 12 mois pour cette première année.

Le président

Alors, Monsieur Lukas Jäger.

Jäger Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, Werte Damen und Herren, wenn wir das Dekret des Staatsrats anschauen, im Artikel 3 spricht man davon, dass der Verfassungsrat 4 Jahre Zeit hat, um diese neue Verfassung, diesen Entwurf vorzulegen. Und der Beginn dieser 4 Jahre ist eigentlich in diesem Dekret festgelegt, und ich bin der Meinung, man sollte sich an dieses Dekret halten, dann ist das für alle klar. Die konstituierende Versammlung ist massgebend.

Le président

Monsieur Perruchoud

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDCVr

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'impression qu'on est en train de se noyer dans un verre d'eau. L'assemblée constituante est maîtresse et peut changer le règlement en tout temps. Il y a deux thèmes qui s'opposent : le premier année 30 juin au 30 juin, le deuxième année civile.

Je vais vous demander, Monsieur le Président, de mettre au vote les deux thèmes et la décision sera péremptoire. Autre chose, on dit que la dernière année se termine au 30 juin. Mesdames et Messieurs, la présidence de la dernière année n'arrête pas son travail au 30 juin. Cette présidence aura le service après-vente si je peux m'exprimer trivialement. Aussi je crois qu'il n'y a pas lieu de discuter longtemps Monsieur le Président, je vous suggère respectueusement de mettre au vote les deux variantes et si nécessaire, elles constitueront une modification par la mesure utile du règlement qui régit les travaux de l'assemblée constituante. Merci beaucoup.

Le président

Ainsi donc, je vous propose effectivement de voter, donc on a deux propositions qui s'opposent : la première est celle d'une année qui s'étendrait d'aujourd'hui au 31 décembre 2019. La deuxième serait celle de l'année civile donc d'avoir des organes qui fonctionnent... pardon l'année civile c'est jusqu'au 31, mais toutes sont des années civiles, si vous permettez quand même. Donc la première, je répète, de ce jour au 31 décembre 2019, la deuxième, de ce jour jusqu'à la première plénière du mois de juin 2020. Ceux qui sont pour la première appuient sur la touche verte, ceux qui sont pour la deuxième la touche rouge. Je vous dis quand le vote part, c'est parti.

Alors le vote est terminé. Nous avons 69 personnes, constituantes, constituants, qui se sont exprimées pour l'année, pour la première variante, donc qui est de ce jour au 31 décembre 2019, qui représente le 58 %. 45 personnes étaient pour la deuxième variante, une année pleine, et 4 personnes se sont abstenues. Je répète, 69 pour, jusqu'au 31 décembre 2019, 45 pour une année pleine et 4 abstentions. Donc la formule acceptée et adoptée et celle de l'année civile. Donc les organes qui sont élus sont élus au collège présidentiel jusqu'au 31 décembre. On aura à la première plénière de janvier une nouvelle élection pour de nouvelles personnes. Voilà, ça c'était le premier vote.

Le deuxième vote, je recommence le deuxième vote. Le deuxième vote est de savoir qui accepte l'annexe 4 qui a été présentée tout à l'heure comme faisant partie intégrante du règlement. Alors, ceux qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, ceux qui s'abstiennent, la touche [...]. C'est lancé.

Et c'est terminé. Le résultat : 116 acceptent, 1 s'oppose, 5 s'abstiennent. Je répète : 116 sont pour l'annexe 4, 1 contre, 5 abstentions. Je vous remercie.

Je passe au point 4, au point 3 pardon de l'ordre du jour : Elections.

3. Election des membres du Collège présidentiel Wahl der Mitglieder des Präsidialkollegiums

Le président

Election des membres du collège présidentiel. Donc vous avez également reçu dans la lettre d'information du 29 mai la proposition qui est faite, et qui a été discutée par les chefs de groupe, d'élire au collège présidentiel, en tenant compte de la répartition, des langues et de la parité des hommes et des femmes, les chefs de groupe, à l'unanimité ont présenté les 4 personnes, membres du premier collège présidentiel, je lis : Madame Sabine Fournier, pour Les Verts, Madame Emilie Praz pour Appel citoyen, Monsieur Lukas Jäger pour le SVPO, et Monsieur Yann Roduit, pour le PDCVr.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Si ça n'est pas le cas, comme nous avons 4 candidats pour 4 positions, je considère que c'est une élection tacite. Je vous remercie et félicite vivement les 4 personnes qui viennent d'être élues au collège présidentiel et je leur souhaite d'ores et déjà bonne chance et bon courage.

C'est pas ironique, du tout, c'est sincère.

4. Informations :

- désignation des membres du Bureau définitif
- désignation des membres de la commission de participation citoyenne
- répartition des sièges des commissions thématiques (cf notice annexée)

Informationen :

- Ernennung der Mitglieder des endgültigen Büros
- Ernennung der Mitglieder der Bürgerbeteiligungskommission
- Sitzverteilung der thematischen Kommissionen (vgl. beiliegendes Informationsblatt)

Le président

Sous point 4 je vous donne quelques informations. Je vous prie de prendre les documents que vous avez en imprimé, puisque nous ne pouvons pas les projeter au tableau.

Donc d'abord la désignation des membres du bureau définitif, là aussi comme le précise et le prévoit le règlement, les membres du bureau qu'on appelle bureau de la Constituante, il est définitif par opposition au bureau transitoire, mais rien n'est, comme vous le savez, tout à fait définitif. Donc dans votre document, il s'appelle bureau de la Constituante et les groupes ont désigné les personnes suivantes : pour le parti socialiste Monsieur Gaël Bourgeois, pour les Valeurs libérales-radicales Madame Mélanie Follonier et Monsieur Arnaud Dubois, pour le CVPO Monsieur Kevin Carlen, pour Les Verts Madame Laurence Vuagniaux, pour les jeunes du Haut-Valais Monsieur Flavio Schmid, pour l'UDC du Valais romand Monsieur Jean-Daniel Cipolla, pour le SVPO Monsieur Michael Kreuzer, pour le PDC du Valais romand Mesdames Kamy May et Marie Zuchuat, pour Zukunft Wallis, Monsieur German Eyer et enfin pour Appel citoyen, Madame Sophie Ducrey et Monsieur Jean Zermatten. Pour prendre connaissance.

Vous avez également la désignation des membres de la commission de participation citoyenne, je vous prie également de prendre votre document faute de pouvoir le projeter.

Donc la commission de participation citoyenne, selon le règlement est également désignée par les groupes et mouvements politiques avec la même répartition que la répartition

qui était celle du bureau transitoire, avec pour le PS Monsieur Fabien Thétaz, pour les Valeurs libérales radicales Monsieur Jean-Pierre Rey et Adeline Crettenand, pour le CVPO Monsieur Paul Burgener, pour Les Verts Madame Laurence Vuagniaux, pour le CSPO Monsieur Hermann Brunner, pour l'UDC Valais romand Damien Fumeaux, pour le SVPO Monsieur Romano Amacker, pour le PDCVr Messieurs Alain Léger et Nicolas Mettan, pour Zukunft Wallis Madame Claudia Alpiger, et pour Appel citoyen Messieurs Florian Evéquo et Vincent Luyer. Je remercie d'en prendre bonne note.

Donc, nous avons actuellement élu le collège présidentiel et pris connaissance de la désignation du Bureau et de la commission de participation citoyenne, donc nous avons ces organes.

Vous avez une information qui vous a également été adressée avec les documents du 15 mai sur la composition et comment on est arrivé à la composition des commissions thématiques. C'est également un document du 15 mai 2019 que je vous répète simplement par souci de transparence et que tout le monde ait la même information. Si jamais, cette information n'avait pas pu être découverte avant, donc c'est dans la séance du bureau du 7 mai 2019 que le bureau transitoire a examiné les propositions faites par plusieurs constituants dont Messieurs Evéquo et Abächerli et Madame Vuagniaux et co-signé CSPO et CVPO, et également une proposition qui avait été proposée par le membre du bureau Monsieur Vuille.

Donc le bureau transitoire a examiné le 7 mai ces propositions et a choisi de privilégier la proposition qui avait été présentée et qui a été exercée et qui a été essayée par Messieurs Evéquo et Abächerli, la proposition de Monsieur Vuille prenant appui sur les familles politiques n'ayant pas abouti à une possibilité à tous les partis de s'entendre pour se regrouper en famille.

Dans cette proposition Evéquo/Abächerli, je l'appelle comme cela, on avait plusieurs variantes et on a choisi la méthode qui privilégiait les mouvements et groupes politiques minoritaires et on a procédé à une répartition. Ce tableau et cette manière de faire ont ensuite été présentés aux chefs de groupe le 10 mai et les chefs de groupe, le 10 mai, ont d'abord testé cette méthode, se sont rendus compte que cette méthode était fiable et assurait une représentation équitable de tous les groupes, de tous les partis et mouvements politiques et ensuite a procédé à la détermination, à la répartition je dirais, des positions dans les 10 commissions thématiques. A l'unanimité, une fois cette répartition faite, les groupes et chefs de groupe ont rempli les cases avec les noms.

Je vous donne ça à titre d'information. Maintenant, c'est le bureau définitif, le bureau, cessons de l'appeler définitif, le bureau qui va toute à l'heure accepter ou non cette répartition dans la séance qui sera faite toute à l'heure. Monsieur Mathieu Caloz a demandé la parole.

Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR

Oui Monsieur le Président, chères et chers collègues, je tiens juste à vous signaler une petite erreur dans le document qui nous est transmis aujourd'hui.

Donc pour la présidence de la commission n°7 le groupe VLR m'a désigné et non Madame Héritier comme cela ressort de la pièce jointe du mail reçu de Madame Hofer en date du 3 juin dernier. Merci beaucoup.

Le président

Oui merci on a pris note de cette erreur.

Il s'agit de la première information reçue qui était erronée. Dans les autres documents vous êtes bel et bien à votre juste position. Monsieur Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues à la Constituante, le groupe VLR tient à remercier ici et exprimer sa gratitude à Monsieur Jean Zermatten qui quitte donc aujourd'hui la présidence du bureau transitoire de la Constituante, avec d'autres, mais plus que tout autre, Jean Zermatten s'est engagé auprès de la population valaisanne, pour que la révision du texte fondamental de notre Etat cantonal soit confiée à une assemblée constituante autonome et différente du monde politique traditionnel.

Il a convaincu par ses arguments, il n'a pas ménagé ses efforts pour informer ses amis, son entourage et l'ensemble des citoyens du bien-fondé d'un travail approfondi et pluridisciplinaire aux fins de repenser et de réécrire la Constitution du Valais.

Son aura personnelle et sa riche expérience professionnelle sont des composantes indéniables de l'éclairage qu'il a déjà donné à notre assemblée et qu'il continuera de donner dans les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées. A l'heure où il quitte le perchoir avec sagesse et humilité, le groupe VLR lui adresse ses compliments et ses félicitations et lui remet ici, un petit cadeau souvenir avec sympathie et affection.

Le président

Merci beaucoup Monsieur Genoud.

Monsieur Lovey a demandé la parole.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, AC

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas prolonger inutilement ce qui a été dit. J'ignorais ce matin en venant à cette séance que le groupe VLR se proposait un hommage, je le prolonge, probablement au nom de tous, en remerciant effectivement et Monsieur Zermatten et Mesdames et Messieurs les membres du bureau transitoire, d'avoir fait cette phase préparatoire avec la sagesse dont nous sommes aujourd'hui les bénéficiaires.

Monsieur Zermatten, vous êtes un homme de savoir, vous êtes également un homme de saveur et de sagesse. Il y a des enfants ici dans ce pays qui vous doivent d'avoir un avenir et qui vous doivent ici et ailleurs d'avoir des droits. Vous êtes plus connu probablement sur la planète que dans cette partie du canton pour tout ce que vous avez apporté de soin, de souci et de bienveillance à l'enfance. Vous avez eu l'idée ingénue en 2015 de vouloir que les célébrations du bicentenaire d'entrée du Valais dans la Confédération dépassent les rituels et habituelles festivités pour laisser une trace dans l'histoire. Une trace qui permettrait au canton de se pencher sur ce qui l'a construit, ce qui lui a donné des racines, mais qui lui permettra surtout de regarder plus loin. Et nous pensons là à tous ceux qui viendront derrière nous.

A vous, Monsieur Zermatten, à vous, Mesdames et Messieurs du bureau transitoire, qui finissez, pour l'essentiel, ce mandat là sous cette forme, merci d'avoir conduit ce navire dans des eaux qui sont sereines et calmes, de nous avoir évité les grands récifs partisans, les grandes turbulences inutiles et les grandes tempêtes. Nous nous réjouissons de travailler dans le sillage que vous avez laissé. Merci.

Le président

Merci beaucoup, la parole est à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le processus constitutionnel est un processus évolutif. La Constitution de 1907 attendait, exigeait un toilettage global. Tout le monde l'attendait. Dans mes projets d'intervention à l'époque où j'étais député, il s'agissait d'un thème

que j'entendais introduire devant le Parlement. Le malheur qui s'est abattu sur moi vous le connaissez, je fus absorbé par la présidence du Parlement et cette idée a fait [...].

J'aimerais quand même relever que, quelques années avant, et ça c'est un exercice de sciences politiques, ce qui était encore le parti radical avait lancé une initiative populaire pour la révision intégrale de la Constitution cantonale. Ils ont été coiffés au poteau, il leur manquait, je crois 200 ou 300 paraphe pour que cette initiative aboutisse. Tout ça pour vous dire que ce que l'on fait maintenant, notamment à l'initiative du président Zermatten, est donc un fruit qui a été mûri pendant des années et puis qui est arrivé à un certain moment où le fruit était mûr.

Monsieur le Président Zermatten, si je vous adresse des éloges, je vous mettrai mal à l'aise. Vous n'avez pas besoin d'éloges, vous avez démontré que vous aviez une mentalité de leader, une mentalité de chef. Vous avez conduit les travaux du bureau transitoire avec beaucoup de compétence, main de fer dans un gant de velours. J'associe aux félicitations tous les membres du bureau transitoire auquel j'ai eu le privilège d'assister. Je trouvais que le débat était critique, mais le débat était toujours respectueux et constructif. Et puis on ne va pas rester en reste, Monsieur le président, ce magnifique ouvrage sur Edmond Bille, un de nos voisins puisqu'il a sévit à Chandolin. Le groupe UDC, Monsieur le Président, vous invitera à un repas gastronomique chez Didier de Curten pour marquer concrètement notre reconnaissance. Merci Monsieur le Président.

Le président

Merci. Merci beaucoup chers collègues de toutes ces éloges. Et permettez-moi, juste avant d'interrompre la séance pour quelque temps, de vous adresser, je profite du perchoir qui m'est encore donné pour 3 minutes, pour vous adresser quelques réflexions qui seront brèves, mais j'espère consistantes. Nous autres constituantes et constituants, nous avons le privilège indicible, mais je souligne aussi, l'énorme responsabilité de réfléchir à l'avenir de nos institutions et relations que nous entendons établir entre nous, citoyennes et citoyens, la communauté, les régions et l'Etat. Nous sommes donc de tous les points de vue privilégiés. Si je pense à notre Constitution 1907 que l'on vient de redire, elle n'est pas née de combats, de disputes ou de guerre, elle est née de la volonté de se doter d'instruments juridiques nouveaux et efficaces. Evidemment, ils datent et nous allons les changer. Mais si je pense à un certain nombre d'acquis comme l'intégration progressive des minorités linguistiques, confessionnelles et politiques, comme au développement des droits populaires, à l'émancipation progressive, mais évidemment pas encore pleinement réalisée des femmes, à l'établissement de l'Etat de droit, à l'insertion du Valais dans le concert des cantons, je sais que ces progrès, c'est ce qui me semble important, n'ont pas été acquis sur un champ de bataille. Et les combats qu'il a fallu livrer pour les obtenir, et ils ont exigé non pas des fusils et des baïonnettes mais des arguments, des palabres, parfois vives, mais avant tout des bulletins de vote dans les mains des Valaisannes et des Valaisans. Dès lors, nous sommes, nous autres constituants, devant une tâche qui va exiger de chacune et de chacun d'entre nous du courage, de l'audace, peut-être de la témérité pour réaliser les défis qui nous attendent.

Préserver le patrimoine, tout en imaginant le changement. Conserver notre richesse, tout en envisageant d'autres modes de se la répartir. Assurer notre sécurité, tout en nous ouvrant aux plus défavorisés. Maintenir notre niveau de prestations, tout en visant l'universalité de celle-ci. Créer un environnement numérique propice à garder notre matière grise. Gérer au mieux la migration et exploiter le potentiel offert par l'étranger. Utiliser raisonnablement sols et ressources naturelles pour le profit de tous. Et enfin protéger l'environnement, sans bloquer toute forme de développement. Un sacré défi et une sacrée responsabilité.

Chères et chers collègues, à mon avis, nous sommes bien partis et le souci de transparence déjà manifesté. L'idée que le plus grand nombre doit participer et être consulté. Le fait de tendre vers la parité des femmes et des hommes et le respect de toutes les minorités me font penser que le passé est là pour mieux éclairer l'avenir et que nous tous ensemble, nous serons à la hauteur de ce défi.

Constituants, poursuivons donc cette belle leçon démocratique. Je vous remercie de votre attention.

Chers collègues, nous interrompons maintenant la séance pour permettre 1) au collège présidentiel de se réunir brièvement et de répartir ses rôles, 2) au bureau de se réunir avec les membres du collège présidentiel qui y sont de droit, pour accepter la répartition des membres dans les commissions thématiques et pour proposer les présidences et vice-présidences de ces commissions thématiques. Ces deux organes se réunissent et se rencontrent à la salle 3 au troisième étage.

La séance est interrompue pour 45 minutes environ, je vous propose d'être dans la salle des pas perdus et respectivement à vos places à 10h45. Merci et bonne pause.

5. Election des Président-e-s et Vice-Président-e-s des commissions thématiques Wahl der Präsidenten/innen und Vize-Präsidenten/innen der thematischen Kommissionen

Le président (Roduit Yann, membre de la constituante, PDCVr)

Mesdames et Messieurs les constituantes et constituants, sehr geehrte Mitglieder des Verfassungsrates, au nom du collège présidentiel, permettez-moi, à l'instar des prises de parole précédentes, d'adresser de vifs remerciements au bureau transitoire et à son président Monsieur Zermatten, qui ont contribué activement, je pourrais dire avec ardeur, à la concrétisation du modèle organisationnel qui va permettre à cette honorable assemblée de remplir le mandat populaire qui lui a été confié. Il nous appartient désormais d'oeuvrer avec application en faveur d'une constitution nouvelle, empreinte d'idéaux mais aussi de pragmatisme, fruit de probables compromis. Le travail à réaliser au sein du bureau, dans les commissions thématiques, dans les commissions institutionnelles, voire dans les commissions spéciales requerra notamment de l'abnégation et de la compréhension mutuelle. Mes collègues du collège présidentiel qui se trouvent devant vous et moi-même, nous réjouissons d'accompagner ce labeur avec toute la disponibilité requise et tenons à vous remercier pour la confiance exprimée.

Si vous le permettez également, avant d'aborder le point 5 de l'ordre du jour, nous avons également à coeur de vous livrer quelques informations sur la répartition des fonctions au sein du collège présidentiel. Vous savez que le collège présidentiel s'organise librement. Vous dire, dans l'ordre et toujours en référence avec ce qui est prévu par ce règlement, donc notamment à l'article 29, la commission de coordination sera présidée par Madame Emilie Praz, avec comme second membre Monsieur Lukas Jäger. Le représentant du collège à la commission de rédaction sera Monsieur Lukas Jäger. La présidence de la commission de participation citoyenne, telle que prévue à l'article 30 bis, sera assumée par Madame Emilie Praz. Les rôles ou le rôle d'administrateur sera partagé entre Monsieur Jäger et votre serviteur. La fonction de coordinateur pour les quelques mois, si on se réfère au mode d'élection qui a été retenu tout à l'heure, la fonction de coordinateur, comme vous pouvez le déduire, sera assumée par mes soins, avec comme adjointe Madame Sabine Fournier. La présidence des plenums, dans l'esprit voulu également par la Constituante au sein du collège présidentiel, sera gérée par tournus. Vous aurez donc plaisir aussi d'entendre mes collègues Madame Praz, Madame Fournier et Monsieur Jäger pour les présidences de plénum. Voilà pour l'essentiel des fonctions réglementaires. Nous nous réjouissons, comme je l'ai dit, de pouvoir les occuper. Vous remarquerez en particulier que le volume de travail a été, semble-t-il, équitablement réparti de la manière la plus cordiale et collégiale possible.

Avec ce préambule, nous allons pouvoir poursuivre, si cela vous convient, avec le point 5 : l'élection des présidences et vice-présidences des commissions thématiques, qui devrait être projetée.

Ce qui me permet aussi de vous dire que le bureau définitif s'est réuni il y a quelques instants et a validé la liste des membres dans les commissions thématiques également. Ces présidences, à savoir que les 10 et 27 mai, les mouvements et partis politiques se sont réunis, et à cette occasion, les chefs de groupes se sont entendus sur la répartition des fonctions de présidences et vice-présidences des commissions thématiques. Aussi en application de l'article 22 du règlement, le bureau vous propose de désigner aux fonctions en question les constituantes et constituants suivants. Permettez-moi de vous les lire.

Pour la commission thématique 1 est proposé à la présidence Monsieur Kurt Regotz, à la vice-présidence Monsieur Jean-François Lovey.

Pour la deuxième commission thématique, Monsieur Georges Vionnet est proposé à la présidence, Madame Céline Ramsauer à la vice-présidence.

La troisième commission sera présidée par Madame Cilette Cretton, vice-présidée par Monsieur Damien Fumeaux.

Quatrième commission présidée par Madame Géraldine Pouget-Zufferey, vice-présidée par Madame Monica Holzegger.

La cinquième commission présidée par Monsieur Matteo Abächerli et vice-présidée par Monsieur Grégoire Vannay.

Pour la sixième commission est proposé Monsieur Raboud Damien à la présidence et Monsieur Damien Clerc à la vice-présidence.

La septième commission thématique serait présidée par Monsieur Mathieu Caloz, ça a été corrigé tout à l'heure, et à la vice-présidence Madame Janine Rey-Siggen.

La commission thématique 8 sera présidée par Monsieur François Genoud et vice-présidée par Monsieur Lukas Jäger.

La neuvième commission serait présidée par Monsieur Olivier Derivaz et vice-présidée par Madame Géraldine Gianadda.

Enfin la commission thématique de 10 aura la présidence de Monsieur Nicolas Mettan et la vice-présidence de Monsieur Lukas Kalbermatten.

Le président

La parole est donnée à Madame Corinne Duc Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, AdG

Chères et chers collègues, les présidences et vice-présidences des commissions thématiques seront avalisées par l'assemblée de ce jour. En mon nom et en celui du groupe Socialiste et de la Gauche citoyenne, j'aimerais remercier et féliciter toutes les personnes qui ont accepté cet engagement et particulièrement celles et ceux pour qui cela représente un nouveau défi dans le monde politique.

En prenant connaissance des personnes proposées à ces fonctions, je ne peux que me réjouir de voir six femmes sur les 20 postes attribués. Ce taux de représentation avoisine la proportion des constituantes de notre assemblée. Bravo également aux chefs de groupe qui, sans user de mesures coercitives, puisque la parité dans les présidences des commissions ne figure pas dans notre règlement, ces chefs de groupe donc, qui ont su recruter, puis inciter des femmes à accepter ces postes. Je formule le vœu que ce taux atteigne dans deux ans la parité hommes-femmes, afin de représenter au mieux la réalité de notre société merci.

Le président

Il y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Bien Mesdames et Messieurs, considérant que le nombre de candidates et candidats était égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection peut dès lors être considérée comme tacite au sens de l'article 76 alinéa 1. Dès lors je vous propose de les valider par applaudissements.

Eh bien, je vous remercie. Nous passons dès lors au point 6 de l'ordre du jour, à savoir l'élection des membres de la commission de rédaction.

6. Election des membres de la commission de rédaction Wahl der Mitglieder der Redaktionskommission

Le président

Vous avez, au travers des documents qui vous ont été adressés, pu constater que nous avons 8 candidatures pour 6 sièges. Je rappelle également que l'article 30 du règlement prévoit que cette commission est composée de 7 membres, 3 de chaque région linguistique et un membre du collège présidentiel.

Permettez-moi peut-être d'évoquer les 4 candidatures qui nous ont été proposées par les différents mouvements et groupes politiques, à savoir pour le Haut-Valais Madame Rahel Zimmermann de Zukunft Wallis, Chantal Carlen du CVPO, Leander Williner du CSPO, Fabian Zurbriggen du SVPO. Pour le Bas-Valais, nous enregistrons 4 candidature : Monsieur Jacques Blanc d'Appel citoyen, Monsieur Philippe Bender du PLR, Monsieur Florent Favre du PDCVr et Monsieur Edmond Perruchoud de l'UDC.

Avant de poursuivre avec l'éventualité d'un vote, il nous importe à ce stade de savoir s'il y a éventuellement de nouvelles candidatures, d'une part et d'autre part si les candidats annoncés sont maintenus en l'Etat.

Je donne la parole à Monsieur Cipolla, pardon, à Monsieur Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, das Verfassen einer revidierten Verfassung ist eine enorm verantwortungsvolle Aufgabe. Die Redaktionskommission hat den Auftrag, formelle Widersprüche zu korrigieren, und sie gewährleistet die Übereinstimmung des Textes in beiden Amtssprachen, was eine sehr ernstzunehmende und verantwortungsvolle Aufgabe darstellt.

Die Fraktion SVPO präsentiert Ihnen deshalb für die Redaktionskommission einen Kandidaten, und das ist Fabian Zurbriggen. Warum präsentieren wir Ihnen diese Kandidatur? Es sind 2 Gründe, die ich Ihnen dafür erläutere:

Erstens hat die SVPO-UDC, aufgrund ihrer Wählerstärke und aufgrund der 21 Sitze einen Anspruch, einen mathematischen Anspruch gemäss Reglement auf einen Sitz in der Redaktionskommission, und auch die SVPO alleine, wenn man nur das Oberwallis anschauen würde, hat einen Anspruch auf einen Sitz in dieser Kommission.

Zweitens haben wir mit Fabian Zurbriggen einen Kandidaten, der die notwendigen Fähigkeiten und Kompetenzen für diese wichtige Aufgabe mitbringt. Fabian Zurbriggen hat Erfahrung mit der Erstellung von Übersetzungen. Er hat ein Studium in Sprachwissenschaften absolviert und im Nebenfach Recht studiert. Fabian Zurbriggen ist im Weiteren vertraut mit juristischen Texten und ist damit prädestiniert, Einsitz in diese Redaktionskommission zu nehmen.

Der Liste der Kandidaten ist nun zu entnehmen, dass wir für das Oberwallis anstatt deren 3 deren 4 Kandidaturen haben: CVP, CSP, SVP sowie SP (sogenannt Zukunft Wallis). Der Artikel 16 des Reglements sagt dazu klar, dass die Kommissionen, und zwar auch die Redaktionskommission, eine angemessene Vertretung der politischen Parteien und Bewegungen Rechnung zu tragen haben.

Bei der vorliegenden Konstellation für die 3 Sitze des Oberwallis haben somit gemäss Anzahl Sitze der Fraktionen die CVP, die CSP und die SVP einen mathematischen Anspruch auf Einsitz in diese Kommission. Die SP oder Zukunft Wallis hat am wenigsten Sitze und müsste eigentlich ihre Kandidatur jetzt zurückziehen. Man macht das aber nicht, wahrscheinlich hofft man hier auf linke Schützenhilfe aus der Mitte, damit man ihre Kandidatin durchbringt.

Auch wenn man SVPO und UDC Valais romand zusammenrechnet, kommen wir auf 21 Sitze und haben damit immer noch mehr Anspruch auf einen Sitz in der Redaktionskommission als die SP zusammengerechnet, also die Zukunft Wallis und die SP Unterwallis, die nur auf 15 Sitze kommt.

Die Schlussfolgerung ist somit auf allen Ebenen eigentlich logisch und klar: Die SVP-UDC hat zusammengezählt mehr Sitze als die SP Unterwallis und und Zukunft, im Unterwallis hat die UDC mehr Sitze als die Sozialisten, im Oberwallis hat die SVPO mehr Sitze als die SP Zukunft Wallis und zusammengezählt hätte selbst die CVPO mit der CVP-Unterwallis mathematisch gesehen sicher nicht Anspruch auf 2 Sitze, wenn gleichzeitig die SVP-UDC keinen Sitz erhalten würde.

Somit halten wir an unserer Kandidatur von Fabian Zurbriggen fest, und ich bin gespannt, ob man dem Reglement, dass wir vor nicht so kurzer Zeit verabschiedet haben, in dieser Sachfrage folgen wird und wenn nein, welche kreativen oder vielleicht auch weniger kreativen Begründungen dann gefunden werden, warum man die SVP in dieser Kommission nicht vertreten haben will.

Le président

Merci Monsieur Kreuzer. Je passe à présent la parole à Madame Curdy.

Curdy Lucile, membre de la constituante, AdG

Chères et chers collègues, le groupe PS et gauche citoyenne ne présentera pas la candidature de Monsieur Derivaz, malgré ses compétences juridiques, afin d'encourager l'équilibre politique. C'est aussi pourquoi nous soutenons la candidature féminine, et particulièrement celle de notre collègue haut-valaisanne Madame Rahel Zimmermann. Nous vous invitons à faire de même.

Le président

Merci Madame Curdy, Monsieur Cipolla

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC

Monsieur le président, chers collègues, je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Michael Kreuzer.

Durant toute la préparation du travail effectif que nous allons tous mettre en branle à partir de ce jour, on a parlé d'équité, on a parlé de participation citoyenne. Les journaux ont parlé d'entente cordiale. La paix des braves. On a parlé de formule magique, et j'ai souscrit à tous ces différents thèmes qui sont importants pour le travail futur. Nous allons devoir tous composer avec nos tronches et nos façons de penser. N'en reste pas moins que dans le cadre de la commission de rédaction, la répartition qui semble se faire aujourd'hui ne respecte pas, comme l'a dit mon collègue, la répartition mathématiques des 21 sièges auxquels nous avons droit.

J'ai pensé jusqu'à tout à l'heure, puisque la commission s'est encore, pardon, le bureau s'est encore penché sur ce problème tout à l'heure, nous ne sommes pas arrivés à un compromis. Il faut le dire Monsieur le Président. Vous avez participé à cette séance, vous savez qu'on a essayé de faire en sorte que. Pourquoi Monsieur Edmond Perruchoud est candidat ? J'ai, au nom du groupe, adressé au Président Jean Zermatten, Président du bureau transitoire, cette requête en disant : nous présentons Edmond Perruchoud, parce que si la représentation dans le Haut ne devait pas voir la nomination de Fabian Zurbriggen, nous sommes condamnés à présenter quelqu'un dans le Bas. Et il était clair, je l'ai écrit, au cas où nous avons un membre CVPO/UDC dans la commission de rédaction, nous retirerons évidemment la candidature de Monsieur Edmond Perruchoud, qu'il n'y a pas besoin de présenter ici. Je crois qu'il est suffisamment connu. Alors j'en appelle à votre bon sens. Monsieur Kreuzer a parlé de l'article 16. L'article 16 prévoit dans la désignation des commissions et de leurs présidents : Il est tenu compte d'une représentation équitable des partis et mouvements politiques. Nous demandons une représentation équitable. Qui plus est à cet effet le bureau établit la clé de répartition proportionnelle. Aujourd'hui, le bureau n'a pas établi de répartition proportionnelle. Il a enregistré les candidatures et vous les présente. Je pensais que dans l'entente cordiale avec laquelle nous avons collaboré jusqu'ici, je pensais qu'on aurait pu trouver une solution claire et précise pour ne pas voter et d'accepter que Monsieur Fabian Zurbriggen soit pris dans la commission de rédaction. Merci de votre attention.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bei der Besetzung aller Präsidien, Vizepräsidien, auch bei der Besetzung des Präsidiums, hat Zukunft Wallis mit der PS Unterwallis eine politische Familie gebildet. Wir waren da dafür, und das hat es ermöglicht, dass die thematischen Kommissionen, aber auch das Präsidium, dass Kompromisse gefunden werden konnten, weil wir bereit waren, eine Familie zu bilden. Und somit halten wir es auch bei der Besetzung der Redaktionskommission. Wir sind nicht auf irgendwelche oder rechnen nicht mit irgendwelcher Schützenhilfe, wie es dort vorhin gesagt worden ist, sondern wir überzeugen mit Kompetenz.

Unsere Kandidatin, Frau Rahel Zimmermann ist eine äusserst kompetente Frau. Sie hat das Studium in Politikwissenschaften abgeschlossen, sie hat im Nebenfach Recht studiert, und sie verfügt über eine mehrjährige Berufserfahrung in der öffentlichen Verwaltung. Aktuell arbeitet Rahel Zimmermann als stellvertretende Leiterin der Abteilung Gleichstellung des Kantons Basel-Stadt. Also die Kompetenz ist unbestritten. Und auch ein zweites Kriterium, das auch wichtig ist für diese Kommission, ist die Frauenvertretung in dieser Kommission. Und auch in dieser Angelegenheit, glaube ich, ist die Rahel Zimmermann unbestritten, weil sie eine Frau ist.

Ich glaube, es ist wichtig, dass gerade auch in der Redaktionskommission, in diesem Gremium, die Frauen angemessen vertreten sind, und mit Rahel Zimmermann, aber auch mit Chantal Carlen sind zumindest 2 Frauen in dieser Kommission vertreten, und das scheint mir wichtig zu sein. Hinzu kommt, dass gerade in diesem Bereich Rahel Zimmermann über eine hohe Kompetenz im Bereich der Geschlechter gerechten Sprache verfügt. Und für Rahel Zimmermann ist es wichtig, auch als Nicht-Juristin, und das scheint mir auch, eine Kommission, die ausschliesslich aus Juristen besetzt wäre, wäre auch nicht so gut. Wir kennen das Juristen-Deutsch. Es ist vielleicht auch wichtig, dass eine Frau, eine Nicht-Juristin in dieser Kommission Einsitz nimmt. Und Rahel Zimmermann ist bestrebt, eine Sprache für diese neue Walliser Verfassung zu finden, die kohärent ist und auch gut verständlich ist.

Wir empfehlen Ihnen wärmstens Rahel Zimmermann als Kandidatin und als Mitglied dieser Redaktionskommission.

Danke schön.

Le président

Merci Monsieur Eyer, je passe à présent la parole à Monsieur Karlen.

Karlen Kevin, membre de la constituante, CVPO

Monsieur le Président, je procède à la présentation de notre candidate parce que je pense que c'est ce qu'on fait maintenant apparemment.

Une petite note aux interprètes, je vais répéter ce que je dis en allemand en français, donc il n'y a pas besoin de traduire.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Ehre, Ihnen die Kandidatin der CVPO für die Redaktionskommission vorzustellen: Das ist Chantal Carlen.

Sie ist 1991 in Reckingen im Goms geboren und aufgewachsen. Sie hat ihr Studium der Rechtswissenschaften *bilingue* an der Universität Freiburg absolviert und ihre Anwaltspraktika bei einer Wirtschaftskanzlei in Zürich sowie beim Kantonsgericht in Sitten hat sie ebenso mit Bravour bewältigt. Ende dieses Monats wird sie die Anwaltsprüfung abliefern, und ihr seht, ihr beruflicher Werdegang hat Frau Carlen mit den nötigen Kenntnissen der juristischen Begrifflichkeiten in deutscher und französischer Sprache ausgerüstet. Sie ist ausserdem eine ausdauernde Sportlerin. Diese Ausdauer wird ihr in der technischen und arbeitsreichen Kommission mit Sicherheit von grossem Nutzen sein. Daher kann sich die CVPO kein besseres Profil für ein Mitglied der Redaktionskommission vorstellen, empfiehlt sie herzlich zur Wahl und zieht deswegen auch ihre Wahl nicht zurück.

J'ai donc l'honneur de vous présenter la candidate du CVPO à la commission de rédaction, Chantal Carlen, née en 1991 à Reckingen dans le district de Conches.

Elle a fait ses études bilingues, en droit à l'université de Fribourg. Elle a accompli avec grand succès ses stages d'avocat au sein d'un cabinet d'affaires à Zurich, ainsi qu'au Tribunal cantonal de Sion. A la fin du mois, elle passera l'examen du barreau. Et sa carrière professionnelle lui a permis d'acquérir des connaissances nécessaires de la terminologie juridique en allemand et en français. C'est aussi une sportive persévérante. Cette persévérance lui sera certainement de grande utilité dans cette commission technique est chargée de beaucoup de travail. Par conséquent, le CVPO ne peut pas imaginer un meilleur profil pour un membre de la commission de rédaction et la recommande cordialement pour l'élection. Merci.

Le président

Je remercie Monsieur Karlen et passe la parole à Monsieur Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzte Ratskolleginnen und Kollegen, die CSPO schlägt für die Redaktionskommission Leander Williner vor. Er ist am 12. Juni 1953 in Emdb geboren, ist wohnhaft in Glis und verheiratet mit Therese. Die 3 erwachsenen Kinder Fabian, Nicole und Yvette sind der grosse Stolz von Leander und Therese. Leander Williner besuchte die Grundschule in Brig, die Mittelschule absolvierte er in Gossau im Kanton St. Gallen. Hier erlangte er den Maturitätsausweis Typus B. Die Ausbildung zum Juristen mit der Bezeichnung lic. jur. durchlief Leander Williner an der Hochschule in Fribourg.

Den berufliche Werdegang startete Leander Williner in seinem eigenen Notariatsbüro in Brig. Im Jahre 1990 wechselte er für 16 Jahre als Jurist und Direktionsmitglied zur kantonalen Steuerverwaltung, ehe er ab dem Jahr 2007 für 10 Jahre als Chef die Dienststelle der Grundbuchämter und der Geomatik erfolgreich leitete. In dieser Funktion trug Leander Williner die Verantwortung für mehr als 100 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter.

Nebst seinem beruflichen Engagement amtierte Leander Williner im Stadtrat von Brig-Glis.

Mit seiner aufgestellten, positiven und lösungsorientierten Denk- und Arbeitsweise ist er ein Gewinn für jedes Team. Aufgrund der juristischen Grundausbildung und den beruflichen Erfahrungen als ehemaliger Dienstchef, insbesondere in der kantonalen Gesetzgebung, verfügt Leander Williner über die notwendige Sachkompetenz.

Deshalb empfehle ich Ihnen, geschätzte Ratskolleginnen und Kollegen, dessen Wahl in die Redaktionskommission des Verfassungsrates zu unterstützen.

Besten Dank.

Le président

Merci Monsieur Schmid. Une prise de parole de la part de Monsieur François Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues Constituants, le groupe VLR a proposé et continue de proposer la candidature de Monsieur Philippe Bender pour cette commission de rédaction.

J'aimerais attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait que cette commission a un caractère tout à fait particulier et qu'elle n'est dans ce sens pas à soumettre aux mathématiques habituelles de répartition des sièges, comme l'ont été toutes les commissions thématiques et le collège présidentiel. En effet, les dispositions réglementaires prévoient que nous aurons dans cette commission 3 francophones et 3 germanophones. Ça n'est pas l'équité de la représentation des deux régions linguistiques du pays, mais ça a été voulu pour les besoins techniques de la rédaction, et c'est bien ainsi.

Aussi je me dispense de faire des commentaires sur les chiffres et de savoir si le groupe VLR avec ses 21 députés à la Constituante a un droit à être membre de cette commission. C'est une évidence Mesdames et Messieurs, surtout que notre candidat est un bon candidat. Permettez-moi de relever quelques unes de ses qualités. Tout d'abord, c'est un historien, vous le savez, c'est une personne qui a fait ses études au collège de St-Maurice, puis à l'université de Fribourg en lettres et en droit. Il a eu une carrière fort intéressante auprès de la Croix Rouge, dont il est aujourd'hui le retraité. Il a été secrétaire du groupe parlementaire de notre parti politique auprès des Chambres fédérales. Je voudrais relever aussi que ses connaissances historiques et politiques du canton du Valais dans son ensemble, sont relativement inégalables, en tout cas parmi nous les 130. Son expérience professionnelle, qui lui a fait voir autre chose que le bord du Rhône, quoique à Fully, on est souvent très axé sur le Rhône à son coude, mais lui, dans sa longue carrière professionnelle, il a largement eu le temps de voir autre chose. Il a de réelles capacités rédactionnelles et surtout il a des connaissances approfondies de la langue allemande, un atout non négligeable dans un espace de travail paritaire maintenant entre francophones et germanophones. Au delà, je relève aussi que si on en croit les candidatures déposées, Philippe Bender est le seul candidat, tous partis confondus, entre Sion et le bout du lac. Et cette population là aussi mériterait d'avoir une représentation dans la commission de rédaction. Je vous invite donc à soutenir la candidature proposée par le groupe VLR, celle de Monsieur Philippe Bender. Merci de votre attention.

Le président

Merci Monsieur Genoud. Madame Marie Zuchuat.

Zuchuat Marie, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président, chères et chers collègues. Richard Branson disait un jour que si on attend pour entreprendre, la seule chose qui nous arrivera c'est de vieillir. Alors aujourd'hui le groupe PDCVR souhaite vous présenter la candidature d'un jeune juriste, motivé, dynamique et

surtout passionné par le droit. Il a effectué ses études dans la magnifique ville de Fribourg et il est en passe de devenir avocat tout prochainement. Il s'agit de quelqu'un d'honnête et d'authentique qui est compétent et qui fait surtout preuve d'un esprit constructif. Il saura mettre ses compétences à disposition de par son expérience. Il a notamment travaillé pour la Loterie Romande. Lors de ce travail il a eu notamment l'occasion d'élaborer le règlement pour les jeux de loterie.

C'est quelqu'un qui est à l'écoute. Quelqu'un qui est ouvert. Quelqu'un qui est pragmatique. Il a notamment pu développer ses compétences lors de son expérience au conseil général de Vétroz.

Il s'agit également de quelqu'un d'endurant et de persévérant, notamment grâce à ses nombreuses activités physiques. Par exemple, en tant que capitaine de tennis, j'oserais même une petite comparaison avec notre Roger Federer national. Mais c'est surtout dans le travail qu'il se révèle endurant et persévérant. Il ne lâche rien tant qu'une solution n'a pas été trouvée et va au fond des choses. Il s'appelle Florent Favre et il a un réel plus à amener à la commission de rédaction et il mérite tout votre soutien. Merci beaucoup.

Le président

Merci Madame Zuchuat. Je passe à présent la parole à Monsieur Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, AC

Madame et Messieurs les co-présidentes et co-présidents, la commission de rédaction n'a pas besoin de d'hommes de droit. Elle a besoin d'hommes et de femmes de grande droiture.

Il s'agit pour nous ici d'aligner un certain nombre de compétences qui vont de la capacité à analyser des textes qui sont proposés, à leur transformation en des textes définitifs qui seront accessibles aux citoyennes et aux citoyens de ce canton au moment de faire leur choix. Ce sont donc des personnes qui sont appelées à mettre du sens sur les mots et de la clarté dans l'expression des idées. Le groupe Appel citoyen propose la candidature de Jacques Blanc. Monsieur Jacques Blanc, qui a une formation d'ingénieur qu'il complétée par la suite avec une formation post grade en aménagement du territoire, a une double expérience professionnelle ou politique ou de responsable administratif, d'une part à l'Etat du Valais, auprès du service de la chasse et de la pêche et d'autre part auprès de sa commune, la commune d'Ayent, puisqu'il a siégé durant 8 ans au conseil communal et 4 ans comme vice-président de commune.

Mesdames et Messieurs, si le destin a voulu que Jacques Blanc ne puisse pas se lever à l'appel de son nom, ça n'empêche pas cet homme assis d'avoir le regard clair et de voir loin. Nous le recommandons chaleureusement à votre appréciation et à votre soutien.

Le président

Merci Monsieur Lovey. Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les co-présidentes et co-présidents, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous présenter mon CV.

Je suis docteur en droit, j'ai pratiqué pendant 50 ans le barreau, le notariat. J'ai été pendant 15 ans chargé d'enseignement à la faculté de droit de l'université de Genève où j'ai notamment approché le problème de la légistique. Monsieur Lovey, lorsque vous dites qu'il ne faut pas de juriste, il faut en tout cas avoir certaines notions juridiques pour mettre en forme les actes normatifs que ce parlement constitutif doit faire. C'est donc important de connaître ce qu'est la légistique et c'est extrêmement complexe, c'est pas simplement un exercice littéraire de rédaction.

Je me suis mis à disposition. Je demeure à disposition de cette commission et je souhaite, quelle que soit sa composition, que l'on ne vienne pas nous gargariser avec l'appui de profs d'université en déclarant son incompétence. Si cette commission se considère compétente, elle doit être compétente et mener le travail jusqu'au bout. Les professeurs d'université c'est sympa mais ça coûte cher. Cela dit, cette assemblée constituante, n'a pas eu une seule fois à voter dans le cadre de la désignation de ses organes, pas une seule fois. Ce serait donc la première fois que l'on vient maintenant avec un vote pour décider qui sera choisi et qui ne le sera pas. Il y aura des malheureux, des frustrés, alors qu'ils sont tous plein de bonnes intentions. Raison pour laquelle, dans l'intérêt de la concordance, je vous annonce deux choses :

D'une part, en désaccord avec mon chef de groupe, mais je suis grand et vacciné, je retire ma candidature,

et deuxième chose, je suggère que cette décision ne soit pas prise maintenant, que le bureau, qui a été mis en place tout à l'heure définitivement se réunisse et arrive avec un compromis qui comporte le respect de l'équilibre hommes-femmes, Haut-Valais- Bas-Valais et des puissances ou des prestations des différentes sensibilités politiques. Ce serait extrêmement fâcheux que maintenant l'on vote.

Raison pour laquelle je retire ma candidature et à faire chorus aux propos de Monsieur le chef de groupe Michael Kreuzer, il faudrait savoir que, en lisant Jean de la Fontaine, la raison du plus fort est toujours la meilleure. Je n'aimerais pas que l'on applique ce principe ici et que l'on ait une décision négociée comme cela s'est fait pour toutes les désignations des organes de cette Constituante. Si l'on ne fait cela et qu'il y aura un vote, je peux vous dire que cela laissera des traces dans l'ambiance de travail extrêmement complexe, extrêmement lourd qui nous attend. Voilà ma suggestion, Monsieur le président.

Le président

Merci Monsieur Perruchoud pour ces informations. Je tiens peut-être à reformuler ce qui est exprimé pour être certain que tout le monde ait bien compris. Donc en l'état, vous retirez votre candidature pour la commission de rédaction d'une part et d'autre part vous proposez un report de ce point à l'ordre du jour.

Avant peut-être d'ouvrir la discussion sur ce point, j'aimerais préciser que le bureau s'est réuni il y a quelques instants. La question de compromis, de réflexion globale a été menée, cette question d'un report n'a pas été décidée par le bureau. En l'état actuel il figure à notre ordre du jour, la proposition qui est maintenue, c'est de se prononcer sur ces 7 candidatures pour les 6 sièges mais je donne volontiers la parole à l'assemblée.

Bien, si ça n'est pas le cas, nous procéderons donc à un vote, puisque vous vous souvenez que le règlement prévoit 3 candidats dans chaque région linguistique, on peut partir du principe que la région linguistique francophone est une élection tacite. En revanche, cela requiert une élection pour les 4 candidatures haut-valaisannes. A ce propos, j'aimerais apporter quelques précisions. Tout d'abord, le bureau de vote en vigueur va officier comme scrutateur. Je rappelle les noms qui ont été mentionnés préalablement par Monsieur Zermatten, à savoir Madame Madeleine Kuonen-Ecco, Monsieur Marc-Antoine Genolet et Madame Noémie Pernet. Nous pourrions également fonctionner avec Monsieur Florent Favre puisque désormais il ne fera pas partie du vote. J'aimerais aussi vous préciser que nous avons 3 sièges, ce qui signifie que s'il y a 4 noms, le quatrième nom dans la liste sera tracé. Les scrutateurs fonctionneront, y compris avec les personnes qui se trouvent en face de leur table, puisque les membres du collège présidentiel votent également.

S'il n'y a pas d'autre intervention, j'invite les scrutateurs à rejoindre le bureau de vote.

Je précise bien, Mesdames et Messieurs, que nous avons 3 noms à disposition, et que le quatrième, comme je l'ai dit, serait éventuellement tracé. Merci.

Je remercie les scrutateurs de venir chercher les urnes au bureau de vote.

Mesdames et Messieurs, nous vous proposons quelques minutes de pause, jusqu'à moins le quart, le temps que le dépouillement se fasse, merci.

Le président

Mesdames et Messieurs, je vous invite à rejoindre vos places. Vous ferez preuve de compréhension à l'égard du bureau de vote qui a effectué un deuxième comptage pour s'assurer de la conformité de son travail, ce qui me permet de vous annoncer les résultats au sens de l'article 75 du règlement :

Bulletins délivrés 126. Bulletins rentrés 125. Bulletins blancs 0. Bulletins nuls 0. Bulletins valables 125. Majorité absolue 63. Sont élus avec 111 voix Chantal Carlen, avec 94 voix Leander Williner et avec 88 voix Rahel Zimmermann. N'est pas élu Fabian Zurbriggen avec 51 voix.

Mesdames et Messieurs, je vous propose également dans la continuité, je remercie les scrutateurs de rejoindre leur place, dans la continuité au sens cette fois de l'article 76, de procéder également formellement à l'élection tacite de Monsieur Jacques Blanc, de Monsieur Philippe Bender et de Monsieur Florent Favre que nous pouvons également applaudir.

En adressant les félicitations du collège et de la Constituante aux élus, dire également que si le bureau définitif n'a pas trouvé un compromis absolu, en revanche, il y a une volonté qui a été exprimée que durant cette législature, le ou la représentante du parti qui n'a pas de siège puisse, au travers du collège présidentiel, y siéger également puisque vous savez que ça peut être le cas. C'est un élément aussi que nous prendrons en considération.

Mesdames, Messieurs, nous arrivons au terme de ce point 6, ce qui permet de, peut-être avant de clôturer formellement cette première séance de la Constituante définitive, est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Ça n'est pas le cas.

Je vous livre 3 informations administratives avant de conclure.

7. Clôture Abschluss

Le président

Le bureau se réunira cet après-midi, je rappelle pour les membres qui en font partie, à 14 heures, à la Porte de Conthey. Merci pour votre présence. Le bureau se réunira rapidement. Comprenez aussi par-là qu'il y a une volonté partagée que les commissions thématiques puissent également se réunir, idéalement déjà d'ici à la fin juin.

Je vous livre cette première information mais évidemment que vous recevrez les compléments utiles ces prochains jours.

Dire également que sur l'initiative du constituant Perruchoud, une Constitution fédérale nous sera remise lors d'une prochaine séance. Il en a commandé 150 à Berne. On le remercie.

Et puis vous dire finalement que Monsieur Zermatten a ouvert cette assemblée dans l'esprit de la concordance, j'aimerais aussi la clore dans cet esprit de concordance, en vous souhaitant un travail efficace durant ces prochaines semaines. Je vous souhaite surtout du plaisir dans vos nouvelles fonctions, dans votre travail dans les commissions thématiques. On peut dire aujourd'hui que le travail de la Constituante va véritablement se déployer avec un exercice particulièrement ambitieux mais passionnant.

Je conclus en vous souhaitant ein schöner Tag et une très belle journée. Merci pour votre participation.

La séance est levée à 12h17.